



Procès-verbal des décisions de la

122^e Assemblée générale de la Coopérative d'assurance des métiers

du 29 mai 2024

Résumé des décisions:

1. Constatation du quorum

Yves Gyr, président du Conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres de la coopérative ainsi qu'aux invités et constate que le quorum est réuni pour l'Assemblée générale. Les 82 participants représentent 40 voix.

2. Approbation du procès-verbal de la 121^e AG

Le procès-verbal de la 121^e assemblée générale du 31 mai 2023, qui s'est tenue à Zurich, est approuvé.

3. Approbation du rapport annuel 2023

Le rapport annuel statutaire 2023 de la Coopérative d'assurance des métiers, composé du rapport de gestion et des comptes annuels (bilan, compte de résultat, compte des flux de trésorerie, annexe) est approuvé.

4. Décision concernant l'affectation du résultat annuel 2023

La proposition du Conseil d'administration d'affecter le bénéfice au bilan de CHF - 176 679, constitué du bénéfice reporté de CHF - 499 875 de l'exercice précédent et du résultat annuel de l'exercice 2023 de CHF 323 196 comme suit :

Affectation aux réserves légales de bénéfices	CHF	0
Affectation aux réserves libres	CHF	0
Report à compte nouveau	CHF	-176 679

est approuvée.

5. Décharge

Le Conseil d'administration propose de donner décharge au Conseil d'administration pour les activités de l'exercice 2023.

6. Élections

6a. Les membres actuels du Conseil d'administration Yves Gyr, Stefanie Meier-Gubser, Bruno de Gennaro et Michel Gerber sont reconduits pour un nouveau mandat d'un an.

Président du Conseil d'administration

Le président actuel, Yves Gyr est réélu pour un nouveau mandat d'un an.

6b. Organe de révision

Le mandat de l'actuel organe de révision qualifié et indépendant, Ernst & Young SA, est reconduit d'un an.

7. Divers

Aucune décision

Yves Gyr
Président du Conseil d'administration
Coopérative d'assurance des métiers
Sihlquai 255, Case postale, 8031 Zurich
T 044 267 61 61
assurancesdesmetiers.ch